



LE CONSEIL DE L'EAU DE LA NÉRA ? C'EST QUOI ?



La Néra

d'usagers de l'eau à l'importance de la préservation de leur ressource, à organiser et/ou participer à des actions dans ce sens.

EN 2013

Le Conseil de l'eau de la Néra va poursuivre ses actions : par des interventions dans les écoles qui le souhaitent, en participant à différents événements, en relayant l'information ou en organisant des actions pour la préservation de la ressource.

Le Conseil de l'eau de la Néra fonctionne grâce à la participation de tous. Ce qui suppose une information partagée par tous, la contribution de chacun, l'action commune, l'échange, et ce, dans le respect mutuel.

Le Conseil de l'eau de la Néra a besoin de toutes les énergies et bonnes volontés :

**Parce que l'eau c'est la vie,
nous devons agir ensemble
pour la préserver !**



Collectif né fin 2009, de la volonté des communes de Bourail et de Moindou, soutenu par le Gouvernement et la Province Sud, le Conseil de l'eau de la Néra est une association loi 1901 depuis décembre 2011. Son objectif principal : œuvrer à la préservation de la ressource en eau du bassin versant de la Néra, de ses sources jusqu'à son embouchure, en concertation avec la population et les collectivités publiques.

A QUOI SERT LE CONSEIL DE L'EAU DE LA NÉRA ?

C'est avant tout un lieu d'information, d'échange et de concertation ouvert aux citoyens des communes de Bourail et de Moindou, utilisateurs et acteurs de la ressource en eau, pour mettre en place des actions visant à améliorer la gestion des ressources en eau du bassin versant.

Sa mission consiste notamment à sensibiliser les différentes catégories

Edito

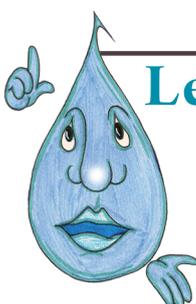
Bonjour à toutes et à tous,

INF'EAU est la lettre trimestrielle du Conseil de l'eau de la Néra qui vous informera régulièrement sur l'actualité relative à la ressource en eau du bassin versant de la Néra. Dans ce premier numéro, vous trouverez une présentation de l'association du Conseil de l'eau de la Néra et un article sur un danger qui menace gravement nos ressources en eau : le feu !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Le Conseil de l'eau vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2013 !

*Le Conseil d'administration du
Conseil de l'eau de la Néra*



Le saviez-vous ?

Un bassin versant est une zone, généralement délimitée par des lignes de crêtes, dont les eaux de ruissellement ont une seule sortie (ou exutoire). Ses limites sont géographiques et non administratives. C'est un ensemble dynamique et vivant.

Le bassin versant de la Néra est composé de différents cours d'eau qui se rejoignent pour former la Néra qui se jette ensuite dans le lagon. Les principaux cours d'eau sont la Boghen, la Téné, la Doucheur et la Poué...

LE FEU, UN ASSASSIN DE NOS RIVIÈRES !



Comment adhérer au Conseil de l'eau de la Néra ?

Si vous souhaitez participer au Conseil de l'eau, il vous suffit de prendre une adhésion dont le montant est de 1000 F par an.

Pour contacter le Conseil de l'eau :

Tél : 844 968

Email : conseil.eau.nera@gmail.com

Adresse du bureau : Hotel du Commandant (sortie Nord du Village)

Adresse postale : BP 922 – 98 870 Bourail

Les chaleurs de l'été sont de retour et avec elles les risques accrus de départ de feu dont les conséquences sur l'environnement et la ressource en eau sont dramatiques !

Restons vigilants !

Ne laissons pas le feu gagner !



LE FEU DÉTRUIT LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES EN EAU. LES CONSÉQUENCES :

- Perturbation du couvert végétal : la végétation, dont les arbres, permet de freiner la pluie, de guider l'eau jusqu'au sol. Après le passage d'un feu, la végétation ne reprend pas tout de suite, les arbres sont moins nombreux et ne jouent plus leur rôle.
- Destruction de la biodiversité : certaines espèces endémiques disparaissent pour laisser place à une végétation plus pauvre. Les espèces envahissantes se développent et prennent la place.
- Erosion et appauvrissement des sols : les sols ne sont plus protégés par la végétation, ils durcissent, deviennent imperméables, l'eau y pénètre beaucoup moins, elle ruisselle, emportant avec elle la terre fertile.

- Assèchement et encombrement des cours d'eau : la disparition des forêts par le feu perturbe fortement le cycle de l'eau. Le feu détruit le sol et l'humus, il empêche la pluie de pénétrer profondément dans le sol et de ressortir sous forme de sources. Lors de la saison sèche, les sources ne sont donc plus approvisionnées. Lors de la saison des pluies, l'eau ruisselle en emportant avec elle les sédiments qui viennent combler les rivières.

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

Des textes réglementent les feux sur les communes de Moindou (interdiction de faire du feu sans demande d'une autorisation auprès de la Mairie) et de Bourail (interdiction totale d'allumer un feu du 1er septembre 2012 au 31 mars 2013).

Le non-respect de la réglementation est sanctionné : prison, amendes et dédommagement des frais des pompiers !

QUELLE CONDUITE À TENIR EN CAS DE PROPAGATION DU FEU ?

- **Alerter immédiatement les pompiers (en appelant le 18)**
- **Définir les risques immédiats et réels (maison, dock...)**
- **Indiquer les accès (lieu du feu)**
- **Ouvrir les portails et barrières pour faciliter l'accès**

Respectons notre île, jetons nos déchets à la poubelle !

Directeur de publication : La présidente du Conseil de l'eau de la Néra

Rédaction : Le Conseil de l'eau de la Néra

Photographies : S. Camille, Centre de secours de Bourail

Maquette & réalisation : Miriam Schwamm

Impression : GRAPHOPRINT sur papier aux normes FSC & PEFC

Tirage : 1500 exemplaires

Avec la participation financière de la DAVAR

Trimestriel : décembre 2012

